

# CONDITIONS GENERALES DE TRANSPORT

Ces conditions générales mises à jour depuis ce 1er janvier 2023 sont seules valables. Aucune autre condition particulière notamment celle du client ne sera d'application au sein d'IMS.

Elles régissent les rapports entre AUGUSTE IMS situé à la chaussée Maieur Habils 123B 1430 à Rebecq en Belgique et tout client, sous-traitant souhaitant faire appel à nos services.

Nous rappelons que le simple fait de signer un bon d'enlèvement pour le transport de vos colis vaut acceptation sans aucune réserve.

## ARTICLE 1 : Objet et domaine d'application

Toutes les prestations effectuées par IMS pour le compte d'un client, que ce soit un transport de colis de la Belgique vers le Sénégal ou tout autre pays, de la logistique, ou encore tout autre service en lien avec le transport seront concernées par ces conditions générales.

L'objet de cet ensemble de règles qui constituent nos conditions générales de transport vont définir les modalités pratiques d'exécution des activités, des prestations logistiques, du mode paiement et de la responsabilité de chacun.

## ARTICLE 2 : La nature des marchandises et colis

L'expéditeur sera responsable de l'exactitude et de l'intégralité des renseignements indiqués sur le bordereau d'expédition. Il devra veiller à ce que tous les colis qui nous sont remis soit emballés, étiquetés et propres. Les envois doivent respecter les restrictions suivantes (non exhaustives) :

- Le poids des sacs, valises, cartons et bacs ne peuvent pas dépasser un maximum de 50kg ; les fûts et malles entre 60 et 120 litres.
- Les marchandises prohibées et illicites telles que drogues, les armes à feu, les produits explosifs tels que bonbonnes de gaz, les médicaments et tout autre produit interdit, les marchandises périssables, les produits dangereux pour la santé humaine et l'environnement sont interdits
- Les colis non emballés seront conditionnés de manière adéquate par nos soins moyennant des frais supplémentaires
- Tout envoi dont la valeur dépasse 25000€, le client a l'obligation de nous informer moyennant la fourniture de factures
- Le destinataire dispose d'un maximum de 10 jours pour récupérer ses colis à notre dépôt au Sénégal, à défaut, il sera facturé à l'expéditeur, les frais de stockage de 50€ par semaine
- Les colis reçus à notre dépôt à Rebecq (Belgique), doivent être chargés dans le container suivant la date du dépôt de ceux-ci. Au-delà, des frais de stockage de 50€ la semaine seront dus et payés avant le prochain départ.
- Les engins tels scotter, moto etc.... doivent être entièrement vidés de leur carburant et le client attestera sur le bon de livraison que tel est le cas. Le client fournira tous les originaux des documents liés à l'engin (carte grise, carte de conformité, facture ou acte de vente)

L'expéditeur veille à respecter toutes les restrictions reprises à l'article 2, sous peine de refus de la prestation sans aucune indemnité.

L'expéditeur répondra de toutes les conséquences d'un manquement à l'obligation d'information et de déclaration sur la nature et les particularités des marchandises.

IMS se réserve le droit de refuser toute prestation qui ne respecterait pas les restrictions.

## ARTICLE 3 : Etendu du service

IMS se limite à l'enlèvement, le transport et la livraison de vos colis à notre dépôt au Sénégal. A moins qu'un service supplémentaire soit convenu entre les deux parties (expéditeur et IMS), aucune demande particulière venant du destinataire ne sera prise en compte ou en charge.

## ARTICLE 4 : Conditionnement – emballage

Les colis doivent être conditionnés dans un contenant de votre choix mais capable de supporter des manutentions successives nécessaires lors du processus et un stockage dans des conditions normales. Si vos contenants sont fermés à clé, prière de nous fournir les clés ou code en cas de besoin au niveau de la douane.

## ARTICLE 5 : Le stockage

Après enlèvement ou dépôt, les colis sont stockés dans notre dépôt à Rebecq le siège social. Il est identifié et classé selon la région vers laquelle il est destiné. Le client est tenu de nous informer sur le destinataire et la région. Toute manutention supplémentaire est à charge du client (emballage, reprise, retour etc...).

Le stockage est gratuit jusqu'au chargement c'est-à-dire 4 semaines, au-delà, un forfait de 50€ /semaine est facturé à l'expéditeur sauf accord préalable.

## ARTICLE 6 : Livraison

Les colis sont enlevés par vos soins. Le destinataire est informé par sms ou par téléphone de la disponibilité des colis et de l'endroit d'enlèvement.

Nous pouvons néanmoins assurer la livraison dans toutes les régions du Sénégal moyennant paiement (25000 FCFA). Cette livraison doit être demandée au moment du dépôt avec toutes les précisions utiles (adresse exacte,). IMS s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer une livraison dans les meilleurs délais.

#### **ARTICLE 7 : Le prix de la prestation**

Les prix sont calculés sur la base de la prestation à effectuer, de la zone géographique d'enlèvement et de livraison, du stockage, de la nature, du poids et du volume des colis. Ils dépendront aussi des services supplémentaires. Une majoration peut être appliquée pour les produits nécessitant un traitement particulier ou pour les prestations particulières.

Forfait enlèvement Bruxelles et environs : 0€

Forfait enlèvement dans toutes autres parties du pays : 50€

Nos tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment suivant l'évolution de la conjoncture économique et la crise énergétique.

#### **ARTICLE 8 : Les conditions de paiement**

Le paiement est dû dès signature du bon de dépôt. Une facture vous est envoyée les jours suivants l'enlèvement ou le dépôt et le paiement doit être effectué dès réception de cette dernière. Toutes les sommes dues qui seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture entraîneront après mise en demeure, le versement de pénalités.

Les règlements en espèce ne seront pas acceptés au-delà de la somme de 2500,00€

#### **ARTICLE 9 : Garantie de paiement**

L'expéditeur reconnaît une garantie de paiement à AUGUSTE IMS sur le service effectué. En cas de non-paiement des factures, il se donne le droit de ne pas livrer les colis et d'y ajouter des frais d'entreposage et au besoin, de les vendre.

#### **ARTICLE 10 : Responsabilité**

L'expéditeur est unique responsable du contenu de ses colis.

IMS demeure responsable des dommages matériels causés aux colis stockés au dépôt (sauf vice propre affectant la chose ou cas de force majeure) résultants de l'un des événements suivants

- Chute d'un corps fixe ou mobile sur les marchandises entreposées,
- Effondrement des structures de rangement,
- Rupture soudaine et imprévisible d'un appareil de levage,
- Fausse manœuvre

IMS dégage néanmoins toute responsabilité si les dommages sont liés aux catastrophes naturelles incontrôlées et non prévisibles.